Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260626-2026_AS15-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

MAIRIE DE LA FORET-

FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le dix juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil d'administration en la Mairie à La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le 04 juin 2026 sous la présidence de Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Françoise COQUÉRIC, Mme Nathalie KOSMINE, M. Patrick PÉRÈS, M. Philippe LAVENANT, M. Philippe TUDAL, Mme Yvonne GLEONEC, M. Daniel, PYATZOOK M. Pierre KEROGUES SINOPOLI, M. Christophe LE RAY, Mme Mylène BODIVIT, Mme Lisa WAUTERS, Mme Annie LE GOFF.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Mme Morgane GUIFFÈS,
ÉTAIT ABSENT : M. LAVENANT Philippe

AVAIT DONNÉ PROCURATION : Mme Morgane GUIFFÈS à Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC.

Mme Nathalie KOSMINE a été élue secrétaire de séance.

****

2026-AS-15: LES COLIS DE NOEL :

Le Centre Communale d'Action Sociale de La Forêt-Fouesnant propose des colis de Noël pour les personnes ayant 80 ans et plus dans l'année 2026 et n'ayant pas participé au repas des ainés.

Cette année, le CCAS souhaiterai démarcher les commerces de La Forêt-Fouesnant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ *Fixe deux dates pour les permanences des inscriptions, le 15/09/2026 Après-midi et le 21/09/2026 le matin*
- ✓ Fixe Le prix unitaire des colis destinés aux aînés est fixé à 20 € pour une personne seule et à 26 € pour un couple. Ils sont réservés aux personnes âgées de 80 ans et plus n'ayant pas participé au repas. Les produits qui composent ces colis seront achetés auprès des commerces de La Forêt-Fouesnant.
- ✓ Dit que les dépenses sont bien inscrites au budget du CCAS.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Marie-Françoise COSQUÉRIC